Ecole Régionale d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat

UE 7 - MEMOIRE PROFESSIONNEL
En vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
2013-2015

LA PLACE DE L'INFIRMIERE ANESTHESISTE DIPLOMEE D'ETAT A LA CONSULTATION D'ANESTHESIE AU CHU DE POITIERS

La consultation d'anesthésie (CA) imposée par le décret 94-1050 du 05 décembre 1994 fait partie intégrante du concept de sécurité anesthésique et représente un temps essentiel dans la prise en charge pré opératoire.

Aux Etats unis et dans d'autres pays étrangers, suite à une pénurie médicale, les gouvernements ont depuis longtemps crée un cadre légal pour la mise en place de pratiques avancées.

En France, l'intrication des compétences entre MAR et IADE rend ce transfert de tâches difficile et délicat, d'autant plus que la CA est, et doit rester un acte médical.

Le principal objectif de cette étude a été de savoir s'il existe une place pour l'IADE à la CA au CHU de Poitiers au même titre qu'il existe une place pour l'infirmière clinicienne à la consultation spécialisée. La présence de l'IADE à la CA serait-elle un atout ?

Il s'agit d'une étude prospective, observationnelle et comparative réalisée de décembre 2014 à avril 2015, à l'aide d'observations sur quatre sites de consultations du CHU de Poitiers (oncologie, diabétologie, chirurgie cardio thoracique, anesthésie) et de questionnaires auprès des MAR, IADE, et infirmières des consultations.

Dans cette étude, il a été mis en évidence que MAR et IADE, majoritairement, ne souhaitent pas la présence d'une IADE à la CA ; Les principales raisons de cette objection sont : le caractère purement médical et la redondance d'informations. Néanmoins, dans l'éventualité de la présence de l'IADE à la CA, son rôle consisterait à une approche « plus relationnelle » du patient laissant aux MAR une prise en charge plus « technique ». Une formation spécifique est estimée indispensable par ces deux acteurs ce qui corrobore avec la formation spécifique dont bénéficient une grande majorité des infirmières cliniciennes des consultations observées.

Ce travail met en évidence la nécessité de changer nos représentations collectives sur notre profession, de travailler sur la synergie et la complémentarité avec le MAR, de définir les axes de coopérations entre médicaux et paramédicaux et aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les conditions juridiques, économiques et de formation, indispensables à l'application de ces partages de tâches.

Mots clés : Consultation d'anesthésie, pratiques avancées, sécurité, collaboration, synergie, législation.

Auteur : Isabelle ABRARD-MITTAULT

Directeur de mémoire : Docteur Matthieu BOISSON